

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 81

Artikel: Variété : la coque

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254929>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'autres défendirent la motion en se plaçant au point de vue particulier à la théorie socialiste, mais leur ton perdait de son assurance lorsque quelqu'un essayait de faire prévaloir un autre point de vue. Dans une allocution très impressionnante, un médecin socialiste insista sur le jour défavorable que la proposition Welti ferait, non seulement sur notre organisation économique, mais aussi sur les relations sexuelles en général et sur la sujétion des femmes en particulier. Il est incontestable qu'en adoptant cette manière de voir, on comprend le peu de portée de la suppression réclamée pour l'amélioration de l'état actuel.

L'auteur de ces lignes se permet d'ajouter quelques remarques personnelles à son exposé. Pour toute personne qui admet comme seule possible aujourd'hui une mentalité vraiment socialisée, la motion Welti équivaut à une trahison de l'idéal socialiste. L'assertion que les riches ont plus de facilité pour éluder la défense de l'avortement est très contestée, même dans les milieux les plus éclairés. Fût-elle vraie, ceux qui croient à la justice et à la force de l'idée socialiste n'accepteront pas de recourir à ce moyen pour mettre fin aux tares de l'organisation actuelle.

Malheureusement nous ne sommes pas encore capables de nous passer des interdictions légales. Quelques-uns portent en eux-mêmes une loi plus délicate et plus nuancée que le droit écrit. De l'autre côté nous trouvons tous ceux qui n'obéissent qu'à leurs appétits et se mettent résolument au-dessus du Code quand ils peuvent le faire impunément ou s'ils jugent les désagréments qu'ils encourrent moins grands que le plaisir escompté. Entre deux se place la majorité, celle dont la morale se règle sur les lois; tout en cherchant à dépasser la vie instinctive, ils n'atteignent pas encore la pleine liberté intérieure. C'est pour cette catégorie que la législation avec ses défenses et ses consentements a le plus d'importance.

Un dernier argument: La motion Welti n'abolira aucune injustice sociale. Elle supprimera seulement les dernières barrières qui s'opposent à un commerce sexuel sans entraves. N'oublions pas qu'elle est avant tout une motion en faveur des hommes. Elle aurait pour résultat d'interrompre la grossesse, période pendant laquelle le mari doit imposer des bornes à ses droits conjugaux. La femme paiera cette liberté masculine par des opérations qui mettront gravement en péril sa santé physique et morale. Nous ne pensons pas que le progrès social — que nous appelons de tous nos vœux — diminuera beaucoup les avortements. Ils sont en général l'effet du caractère privilégié attribué à l'instinct sexuel, auquel on trouve légitime de céder, tandis qu'on essaie de dominer les autres. Il n'y a qu'un remède: une éducation meilleure qui habitue l'homme à subordonner l'instinct à l'absolu et met à sa portée d'autres jouissances que la satisfaction des appétits. Il n'arrivera plus alors qu'un mari réponde ce que disait un ouvrier à qui on recommandait de ménager sa femme tuberculeuse: « Je n'en ai pas la moindre intention, c'est là mon seul plaisir! » Bien entendu nous estimons que, lorsqu'une femme succombe sous les exigences d'un époux indiscipliné, les médecins devraient lui venir en aide, non pas en procédant à l'avortement, mais en lui procurant des moyens préventifs inoffensifs.

La loi pénale sera sans doute soumise à un second débat au commencement de juillet. Si la mesure néfaste est adoptée, la votation populaire peut encore en amener le rejet. Son acceptation aurait pour résultat certain d'introduire à Bâle une industrie lucrative, mais qui nous amènerait un genre de population de qualité très douteuse.

G. GERHARD

(Traduit par M^{lle} C. H.)

P.-S. — A Genève, une grande Assemblée a eu lieu sur ce même sujet, le 20 juin à la Salle Centrale, prouvant ainsi l'intérêt porté à cette question dans toute la Suisse. M. de Meuron, après avoir analysé les différentes législations pénales concernant l'avortement, s'est élevé contre la loi Welti: selon lui, l'avortement revêt un caractère anti-social, et le vrai remède serait d'élever le niveau de l'humanité, et d'apprendre à l'homme à faire prévaloir dans l'amour l'esprit de sacrifice. Le jour où la maternité sera considérée comme sacrée par elle-même, sans distinction entre la maternité légitime ou non, ce jour-là l'avortement aura des chances de ne plus exister. Le Dr Léon Boissonnas, chargé plus spécialement du côté médical de la question, a relevé que, ce sujet intéressant la femme au premier chef, la privation de ses droits politiques la place dans un état d'infériorité criante.

Nos lecteurs savent que le 4 juillet la loi Welti a été repoussée en seconde lecture par le Grand Conseil bâlois par 61 voix contre 54.

(Réd.)

VARIÉTÉ

La Coque

La Coque? Nom plutôt bizarre, dont l'origine, m'assure-t-on, est un tant soit peu nébuleuse, encore qu'elle ne se perde pas dans la nuit des temps.

Pour ceux qui l'ignorent, la Coque fut un asile de vieillards. Elle est, aujourd'hui, une maison de vacances où jeunes ouvrières et employées pouvant s'offrir un petit séjour d'été à bon compte trouvent, depuis le 15 juin, et trouveront jusqu'au 15 septembre, un home accueillant dans la verdure.

Lorsque, quittant la ligne Nyon-Saint-Cergues, au joli village de Trélex, on se dirige vers la Coque, bientôt on la voit surgir au-dessus de soi, appuyée aux pentes jurassiennes. Construction hétéroclite, à vrai dire, où les terrasses à l'italienne se juxtaposent au style « chalet », mais qu'importe? Les chambres sont claires, le jardin est charmant, la vue lointaine. Par derrière, la fraîcheur des prés et des bois.

Que l'idée de cette initiative de l'Union chrétienne de jeunes filles de Genève ait été opportune, le succès qu'elle rencontre en est la meilleure preuve. Les pensionnaires, tout de suite après l'inauguration, qui eut lieu le 15 juin, sont arrivées en bandes, et depuis lors, elles se succèdent sans interruption. Les unes n'ont que peu de jours de congé; d'autres, les privilégiées, restent trois semaines. Toutes — nous ne saurions en douter après avoir passé au milieu d'elles deux heures instructives et récréatives — doivent emporter de là un souvenir heureux.

La plus franche gaieté y règne, et la secrétaire en charge est la première à donner l'exemple, bien qu'elle se soit affublée du surnom d'« Anastasie »... Que ces dames me pardonnent si je dévoile leurs petits secrets, mais c'est un moment bien comique lorsqu'au repas de midi elles se présentent les unes après les autres en déclinant, avec une révérence, leurs noms d'emprunt respectifs. Et puis, il faut entendre la chanson de la Coque aux nombreux couplets faits en commun et narrant les anecdotes, multiples déjà, de sa brève histoire. Il y a là tout plein de sain humour; aussi la visiteuse de passage ne saurait-elle plus oublier le joyeux refrain des « coquelinettes », répété en chœur entre les plats.

On fait des petits jeux, on monte, comme par hasard, au sommet de la Dôle, on se taquine gentiment.

Mais aux bons rires succèdent les heures de recueillement: chaque jour, de 1 heure à 3 heures, tranquillité obligatoire, pour permettre une détente à celles qui ont besoin de repos; chaque jour aussi amène sa causerie sur un thème sérieux, avec discussion. Il paraît que ces jeunes personnes y montrent, en général, un vif intérêt, et la renommée vante l'à-propos, l'ingéniosité, le tact, l'élévation surtout, que sait mettre dans ces entretiens celle qui les propose et les dirige.

Une heure de musique clôt la soirée; puis le culte, avec présence facultative, se fait dans le bureau de la secrétaire en charge. Bref, l'atmosphère morale qu'on respire dans ce milieu est aussi tonifiante que l'air du Jura.

J'allais oublier que des leçons sont offertes gratuitement à quiconque en désire: langues, littérature, instruction civique, cours bibliques, couture, chant, hygiène, etc... Ne vous avais-je pas fait entrevoir qu'à la Coque on pense à tout? Ses débuts permettent d'augurer un avenir riche en bons résultats. Nous le lui souhaitons de tout cœur.

L. PÉRIS.